



Paris, le 31 mars 2021

**Compte-rendu de la commission consultative  
Fonds de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger – STAFE**

**Paris le 5 mars 2021**

Présidée par Mme Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE), la commission consultative du fonds de Soutien au tissu associatif des Français à l'étranger – STAFE – s'est réunie le vendredi 05 mars à 14h00 et pour la première fois exclusivement en virtuel.

Participaient à la Commission en tant que membres de droit :

Mme Marie-Christine HARITCALDE, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)  
Mme Nadine PRIPP, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)  
M. Yan CHANTREL, membre élu de l'Assemblée des Français de l'Étranger (AFE)

M. Philippe MOREAU, représentant Français du Monde-ADFE  
M. Jean-Louis MAINGUY, représentant l'Union des Français de l'Étranger (UFE)

Mme Corinne PEREIRA, Cheffe de service des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

M. Jean-Claude MARFAING, chef de la Mission de l'aide à la scolarité et de l'action sociale (MASAS)  
M. Raphael MALARA, Chargé de mission auprès du Directeur de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (DGM/DCERR)  
M. Franck TORRES, Rédacteur, Mission langue française éducation à Direction de la culture, de l'enseignement, de la recherche et du réseau (DGM/DCERR) association FLAM

Assistaient également aux travaux de la commission consultative :

Mme Emmanuelle LE BLANC CHATELIER, rédactrice à MASAS  
M. Marko PRAVST, rédacteur à MASAS  
Mme Mona LABRANDE, vacataire à MASAS

En ouverture de séance, Mme Laurence HAGUENAUER remercie tous les membres de la commission pour leur présence, les invite à se présenter et annonce ensuite l'ordre du jour :

- I) Bilan de la campagne STAFE 2019
- II) Campagne 2020 et son redéploiement
- III) Présentation de la campagne 2021
- IV) Présentation de la doctrine DFAE 2021 suivie de discussion

## V) Examen des demandes de subventions au titre de STAFE 2021

Avant de commencer à aborder l'ordre du jour, Mme HAGUENAUER donne la parole à M. MOREAU qui a souhaité faire une déclaration liminaire.

M. MOREAU rappelle qu'il assiste à la commission en tant que représentant de l'association Français du monde - ADFE. Il remercie la DFAE d'avoir communiqué les fichiers de demandes de subvention. Sa déclaration porte sur trois points :

1) Les fichiers communiqués ne comprennent pas la totalité des demandes de subvention déposées auprès des postes consulaires. Certains projets signalés à Français du Monde-adfe n'y figuraient pas. L'association estime indispensable que l'Administration communique aux membres la totalité des dossiers déposés auprès des postes, quel que soit le sort qui a pu leur être réservé en Conseil consulaire. Elle demande aussi d'y avoir accès en amont pour les examiner afin que ses représentants puissent les appuyer en commission nationale.

2) Français du Monde-adfe a constaté que de nombreux montants demandés et recommandés par le conseil consulaire ont été proposés à la baisse par la DFAE, de façon parfois très significative. L'association souhaiterait avoir des explications quant aux motifs de ces baisses, puisqu'elles ne sont pas données dans les fichiers Excel transmis.

3) L'association a lancé en janvier un questionnaire auprès des responsables de ses sections et des conseillers élus avec son soutien afin d'essayer de tirer un premier bilan du fonctionnement du dispositif STAFE plus de deux ans après sa mise en place. L'analyse des réponses à ce questionnaire ainsi qu'un certain nombre de suggestions formulées pour l'amélioration du fonctionnement du dispositif seront remis à la directrice à la fin de la réunion.

Mme HAGUENAUER rappelle que ce sont d'abord les Conseils Consulaires (CC) en formation STAFE qui donnent leur avis consultatif. La DFAE travaille systématiquement à partir de ces avis et uniquement sur les projets qui ont été validés par les CC. L'administration est une instance de validation de 2<sup>ème</sup> niveau, elle se fie aux élus et à leurs recommandations et elle n'a pas à réexaminer les projets qui n'ont pas été retenus par les CC.

Concernant le 2<sup>ème</sup> point, « pourquoi les montants des subventions sont-ils proposés à la baisse ? » Mme HAGUENAUER précise que l'objectif de cette réunion est aussi de discuter des projets sur lesquels les élus souhaitent avoir des éclaircissements. Les réductions sont toujours pour une raison liée soit au pourcentage de budget, soit à la nature des autres financements. La réduction du financement d'association peut aussi être liée au fait que l'association avait de très gros budgets, comme c'était le cas de plusieurs associations l'année dernière, où la Commission a estimé qu'il fallait réserver les subventions aux projets qui en avaient plus besoin. Rien n'est arbitraire, nous sommes là pour discuter.

Avant de donner la parole à Mme Corinne PERREIRA pour faire le point sur les campagnes STAFE 2019 et 2020, Mme HAGUENAUER a souligné l'efficacité du STAFE. C'est est un outil qui fonctionne parce qu'il a su s'adapter, malgré tout ce qui s'est passé l'année dernière, c'est un gage de succès. Une proposition d'amélioration sera proposée in fine.

### **I) Campagne STAFE 2019 :**

Mme PEREIRA rappelle que la dernière commission Stafe date de septembre 2019. 370 projets avaient été retenus par les conseils consulaires et la commission avait retenu 280 projets pour 1,9M€.

### **II) Campagne STAFE 2020 et son redéploiement :**

Mme PEREIRA que compte tenu de la pandémie qui empêchait la préparation des projets par les associations, la campagne a été reportée et les crédits STAFE prévus en Loi de Finance 2020 ont été

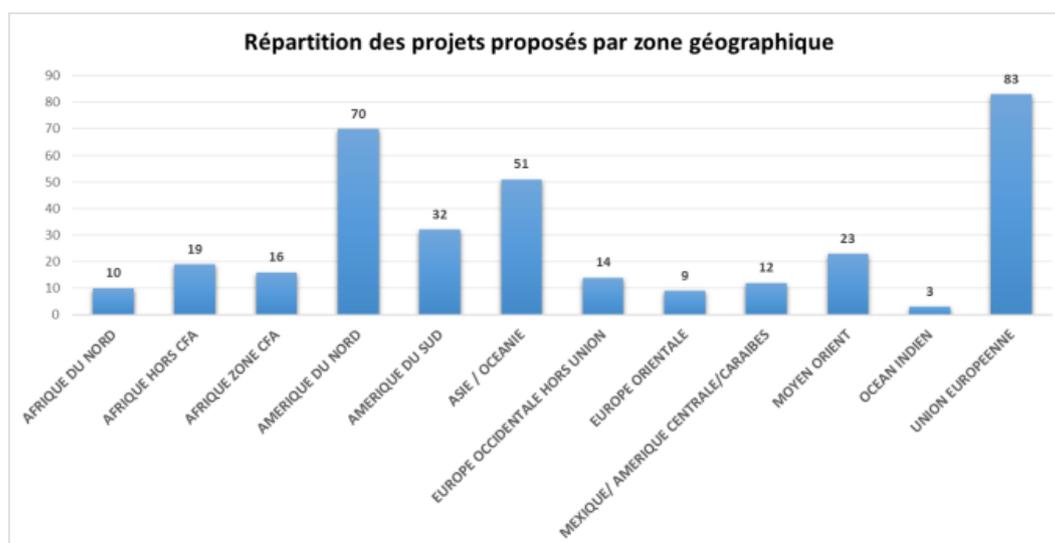
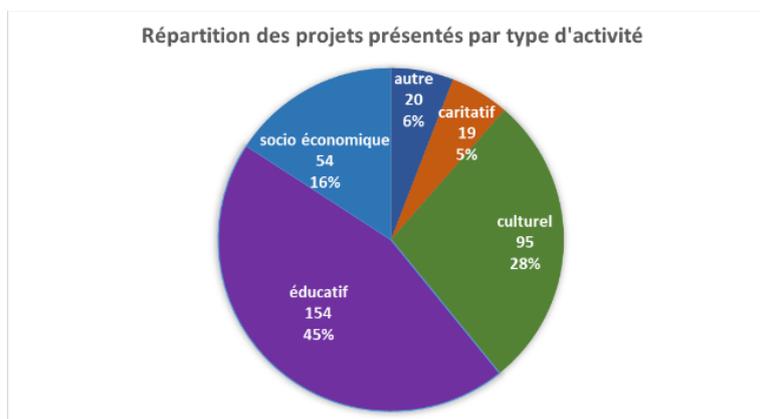
redéployés vers les OLES. Un bilan extrêmement positif a été tiré de ce redéploiement : 2,1M€ ont pu ainsi être versés à 108 associations. Cela a permis d'aider les OLES qui sont en première ligne pour aider nos compatriotes. La DFAE a été en mesure de répondre favorablement à leur demande en mettant très vite à disposition des montants qui ont pu aider nos compatriotes et qui sont venus compléter les aides directes qui étaient délivrées par nos ambassades et nos consulats avec les secours occasionnels de solidarité.

Mme HAGUENAUER propose à M. MARFAING, de faire le cadrage général de la campagne STAFE 2021 avec les statistiques pour expliquer la méthode de travail de l'équipe

### **III) Campagne 2021 :**

M. MARFAING annonce que 342 projets ont été reçus et validés par les Conseils consulaires, soit un peu moins qu'en 2019 (370). Il note que la présentation générale des dossiers était meilleure. Les associations se sont approprié les règles. Suite aux échanges entre les membres de la Commission en 2018 et 2019, le dispositif a été amélioré, par exemple : le nombre de dossier à présenter est passé de 6 à 10 pour les postes comptant plus de 30000 inscrits au registre, les formulaires ont été simplifiés. La majorité des 342 projets présentés au STAFE 2021 est de type éducatif (45%) puis culturel (28%) et socio-économique (16%).

La majorité des projets proviennent de l'Union Européenne (83 projets) puis d'Amérique du Nord (70 projets) puis de la zone Asie-Océanie (51 projets).



### **IV) Doctrine STAFE 2021 :**

Mme HAGUENAUER après avoir demandé aux participants s'ils ont des remarques ou des questions sur ce panorama, fait part d'une proposition liée à l'évolution des besoins de la communauté française

et de la bonne gestion, qui revient à tous dans cette commission, de l'utilisation des crédits destinés au français de l'étranger.

Mme HAGUENAUER constate que beaucoup de projets retenus par les Conseils Consulaires ne bénéficient pas directement à nos compatriotes qui en sont rarement la cible prioritaire.

Elle rappelle les critères d'éligibilités :

« L'objet des projets devait être de nature éducative, **caritative**, culturelle ou **d'insertion socio-économique et** contribuer au rayonnement de la France **et au soutien des Français à l'étranger et** des publics francophones. Les projets de développement répondant au **seul critère de rayonnement**, sans cumuler celui du **bénéfice en tout ou partie à des usagers français**, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique **ne pouvaient être éligibles au STAFE.** »

Ces critères soulèvent pour la DFAE un besoin de clarification :

**1<sup>er</sup> point : Les projets soutenus par le STAFE doivent bénéficier tout d'abord à nos compatriotes.** C'est notre rôle d'aider les Français de l'étranger en situation économique et sociale compliquée.

Mme HAGUENAUER évoque son expérience personnelle à la DGM et en tant que conseillère culturelle à Tunis où beaucoup d'événements étaient organisés notamment des projets semblables à ceux qui figurent dans les demandes qui ont été faites. Elle explique que la coopération culturelle et éducative n'est pas destinée aux français de l'étranger, l'objectif de la coopération est de travailler avec le pays d'accueil, les artistes du pays, les acteurs institutionnels qui sont eux les partenaires et la cible pour leur faire connaître la culture française. Les français ne sont pas la première cible de cette action culturelle.

**2<sup>ème</sup> point : il s'agit d'un point budgétaire mais aussi de doctrine et de principe, il ne faut pas faire de doublons en subvention et être dans une logique de guichet.** Le programme budgétaire 185 est destiné à la diffusion culturelle, éducative, scientifique, ... C'est un programme géré par la DGM qui est en charge de la gestion de ces crédits et de ce type de projets. La responsabilité de la DFAE est de garantir l'emploi des crédits du programme budgétaire 151 au bénéficiaire et pour le soutien des français de l'étranger en priorité. Toute utilisation de ces crédits pour financer des projets qui relèvent d'autres programmes budgétaires placent l'ordonnateur dans une situation inconfortable vis-à-vis de Bercy comme vis-à-vis de la cour des comptes.

Mme HAGUENAUER précise qu'il s'agit d'être clair et cohérent sur l'utilisation des crédits du programme 151. Elle souhaite que la commission retienne le principe que cette enveloppe doive être intégralement utilisée au profit des Français de l'étranger. Le reliquat des crédits non attribués par le STAFE 2021, qui existerait si la commission ne retient pas les projets qui sont exclusivement culturels et non destinés au français de l'étranger, ce reliquat sera redéployé pour financer les OLES qui ont de gros besoins de financement. Elle signale que les demandes de subvention des OLES reçues pour 2021 se chiffrent déjà à plus de 1M€, et toutes les demandes ne sont pas encore arrivées puisque la campagne est en cours, alors que les crédits ouverts sont seulement de 393.000€.

**Les crédits non utilisés par le STAFE 2021 seront redéployés vers le soutien aux associations venant en aide aux Français de l'étranger. Le redéploiement de ces crédits pour les OLES permettra de répondre à ces demandes et conformément à la destination des crédits 151.**

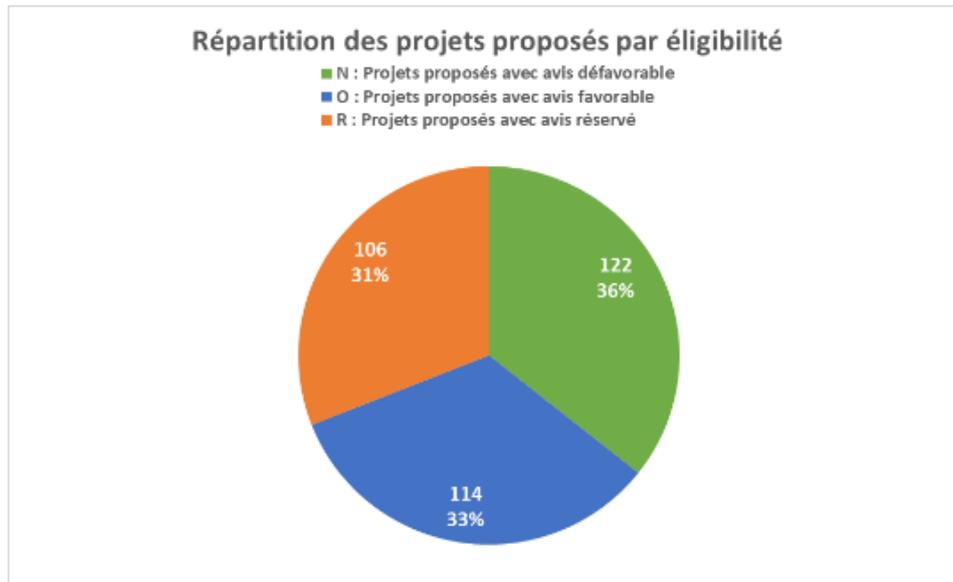
Mme HAGUENAUER propose à la commission d'examiner les tableaux où les projets ont été classés en 3 catégories :

- 1/ projets retenus car leur cible est exclusivement ou majoritairement française. Nous pourrions augmenter les montants des subventions proposées par les conseils consulaires dans la limite des critères légaux notamment le 50% pour des projets qui sont concrètement utiles aux français de l'étranger
- 2/ Projets classés avec avis réservé. Ce le plus souvent sont des projets exclusivement culturels et qui relèvent du programme 185, de la DGM et de l'Institut français car ils visent essentiellement à organiser des manifestations culturelles destinées à tous et pas seulement aux français de l'étranger.
- 3/ Projets classés avec avis défavorable

La DFAE propose donc à la Commission de se prononcer sur la répartition suivante :

- Avis favorable pour 114 projets (33%)

- Avis réservé pour 106 projets (31%)
- Avis défavorable pour 122 projets (36%)



Les crédits non attribués aux projets avis réservé ou défavorable seront reversés aux OLES et autres associations française afin de répondre à leurs demandes pour leur permettre de venir en aide à nos compatriotes en situation difficile. Cela serait plus cohérent avec la situation actuelle induite par la pandémie

#### **Observations et réactions des membres des membres de la Commission sur ces propositions :**

**M. MOREAU** est en désaccord avec ces choix. Il souligne que dans un certain nombre de pays le rayonnement culturel est assuré par le pays d'accueil avec un financement de la partie français souvent insuffisant. Par exemple en Allemagne, le rayonnement culturel est assuré par des structures locales comme les instituts franco-allemands ou des jardins d'enfants ou des structures éducatives franco-allemandes qui touchent la population locale et les français résidents dans le pays mais le financement de la France est absolument inexistant.

Il n'est pas favorable à ce que l'enveloppe de 2 M€ ne soit pas intégralement utilisée par le STAFE et qu'une partie en soit reversée aux OLES. Selon lui cela conduira à réduire sensiblement le soutien au tissu associatif français. Il observe que nous sommes maintenant bien loin des crédits anciennement alloués à la réserve parlementaire (3M€)

**Mme HAGUENAUER** reconnaît que les projets bilatéraux doivent effectivement faire l'objet d'un financement de la France, mais elle souligne que ce n'est pas aux crédits du 151 de financer ces activités qui ne concernent finalement que très peu de Français. Nous avons procédé à un examen au cas par cas des projets, nous avons accepté des dossiers d'établissements qui accueillent beaucoup d'enfants français, des médiathèques d'Alliances dans des zones isolés qui accueillait la communauté française, des opérations mémorielles. Quant aux projets franco-allemands, ils devraient être financés par les crédits destinés à la coopération franco-allemande, pas par ceux du P 151.

M. HAGUENAUER précise également que la réserve parlementaire, était pour une grande partie (2 M€) consacrée à des opérations relevant du P 185. Seuls 0.7 M€ étaient affectés au P 151. Aujourd'hui le STAFE avec un montant de 2M€ sur le P 151 est donc beaucoup plus important et permet de d'amplifier le soutien aux associations des Français de l'étranger.

**M. CHANTREL** fait part de son inquiétude devant des règles de plus en plus restrictives. La réserve parlementaire couvrirait plus de projets, y compris du type de ceux qui sont rejetés aujourd'hui. Recentrer sur les OLES, c'est bien, mais ça ne couvre pas tous les postes, et ne concerne pas toutes les zones géographiques. Il relaye la parole des élus locaux qui s'interrogent sur l'utilité du classement fait par les postes qui n'est finalement pas retenu en commission. D'où le souhait d'avoir accès aux projets non validés en Conseil consulaire qui pour certains sont soutenus par les élus.

**Mme HAGUENAUER** confirme que la commission passera en revue tous les dossiers, ceux validés comme ceux proposés au rejet. Elle souligne que les critères qu'elle propose d'appliquer se retrouvent dans les instructions. Par ailleurs les Conseillers des Français de l'étranger font déjà un premier tri dans le cadre des Conseil Consulaires (CC) et classent les projets qu'ils retiennent. La Commission nationale STAFE ne doit donc pas revenir sur le travail des CC et revoir les projets rejetés par ces instances. Ceux-ci ne seront donc pas examinés par la Commission.

**Mme HARITCALDE** rejoint les avis de MM. MOREAU et CHANTREL. Elle considère que le système antérieur de la réserve parlementaire était beaucoup plus juste que ce qui se passe aujourd'hui. Elle souhaite savoir si la proposition de faire bénéficier les OLES est permanente ou conjoncturelle à cause de la pandémie.

**Mme HAGUENAUER** précise qu'il s'agit d'une question de principe permanente par rapport à l'objectif des crédits STAFE et des projets. Elle donne l'exemple du festival de cinéma de Sydney évoqué le matin à la radio française qu'elle trouve très intéressant mais qui ne s'inscrit pas dans les objectifs du STAFE vu le nombre de financement dont il bénéficie et vu son objectif premier puisqu'il ne s'adresse pas prioritairement aux Français d'Australie.

**Mme PEREIRA** ajoute qu'il ne s'agit pas de dénaturer le Stafe. Dans le tableau des projets favorables, il n'y a pas que des projets de bienfaisances qui sont proposés, il y a énormément de projets éducatifs.

**Mme HARITCALDE** signale que dans beaucoup de pays il y a des associations de bienfaisance qui n'ont pas été nommées comme OLES et cela va les pénaliser. Pour cette raison elle demande si cette proposition va être pérennisée ou va être seulement pendant la pandémie et dans le cas de pérennisation elle suggère de ne plus les nommer comme OLES mais comme des associations de bienfaisance.

**M. MARFAING** explique qu'OLES est un terme générique, un acronyme inventé à la DFAE pour désigner les associations des français de l'étranger qui reçoivent des crédits du MEAE. Il rappelle que 108 associations ont bénéficié d'aide en 2020 quelques-unes étaient des OLES mais d'autres associations non répertoriées comme OLES ont déposé des projets caritatifs bien structurés et ont été soutenues.

**Mme HAGUENAUER** propose d'arrêter de parler d'OLES mais plutôt d'associations qui viennent en aide aux français. Elle demande à la commission d'acter ce principe pour être plus proche de la réalité car ce qui importe est ce que fait l'association. Toute association que ce soit dans le cadre du STAFE ou dans le cadre de l'action sociale en général est susceptible de recevoir des subventions à partir du moment où l'association intervient pour aider les français de l'étranger à travers un projet éducatif, culturel, caritatif, ou socio-économique.

#### **V) Examen des demandes de subvention au titre de STAFE 2021 :**

**Mme HAGUENAUER** propose de faire un balayage de tous les projets, avec avis favorable, réservé et défavorable, et de pointer les projets sur lesquels la commission a des interrogations. Elle commence par la liste des **projets avec avis favorable**.

**BURKINA FASO - Ouagadougou :** Projet « Apprendre ensemble » de l'association Samenti

**M. MOREAU :** souhaite revenir sur le projet de l'association Samenti et souhaite savoir la raison de la baisse du montant demandé et recommandé par le CC de 19.981€ à 6.476€

**M. MARFAING :** La DFAE a noté dans la lecture du compte rendu du conseil consulaire que le CC trouvait que la subvention était en nette augmentation par rapport à celle de 2019 avec beaucoup de dépenses en personnel. Le bilan financier ne permettait pas d'identifier l'utilisation de la subvention accordée. La subvention bénéficie très partiellement à des enfants français, une vingtaine, alors qu'il y a 470 enfants scolarisés en langue française. La DFAE a limité la subvention au montant nécessaire pour l'achat de matériels et de fournitures soit 6.476€.

**CHINE – Canton :** Projet « Dotation des classes en mobilier scolaire adapté » de l'Association des Parents d'Elèves et amis de l'Ecole Française de Canton

**M. MOREAU :** note que l'association a un budget de plus de 1.998.530€ suffisant pour financer son investissement et recommande de ne pas retenir le projet de l'association.

**Mme HAGUENAUER** : donne son accord et demande leur avis aux autres membres. La majorité est favorable.

**Mme HARITCALDE** : considère qu'il est lamentable de rejeter un dossier à cause d'une prise de parole

**Mme HAGUENAUER** : La commission est là pour discuter et il est normal qu'il y ait une prise de parole pour décider. La majorité est favorable à la recommandation de **M. MOREAU** car elle correspond aux critères de la DFAE.

**COTE D'IVOIRE – Abidjan** : Projet « Plateforme technologique de programmation, modélisation et fabrication 3D » de l'association des Parents d'élèves du cours Sévigné

**M. CHANTREL** et **M. MOREAU** : proposent de supprimer la subvention vu le budget conséquent de l'association : 2.696.319€

**Mme HAGUENAUER** observe que l'objectif est d'aider ceux qui ont vraiment plus besoin.

**COLOMBIE – Bogota** : Projet « Le Booster-Emploi » de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Colombia

**M. CHANTREL** souhaite savoir la raison de la diminution de la subvention de 6.700€ à 2.450€.

**M. MARFAING** précise que la subvention demandée devait financer en partie un recrutement or le STAFE ne finance pas les frais de personnel. La subvention ne devrait donc ne prendre en charge que le reliquat, soit 2.450€ à l'exclusion des frais de personnel.

**CUBA – La Havane** : Projet « mise en conformité des sanitaires des élèves » de l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Française La Havane

**M. MAINGUY** propose d'appliquer le même principe à l'APE vu le budget de l'établissement 2.162.241 €.

**DANEMARK – Copenhague** : Projet « Ateliers théoriques et pratiques autour des enjeux sociétaux actuels » de l'association Atelier Francophone

**M. CHANTREL** souhaite savoir la raison de la diminution de la subvention de 5.000€ à 3.360€, l'association ayant un petit budget

**M. MARFAING** indique qu'il a été noté dans le procès-verbal qu'il y avait une réserve d'un des conseillers consulaires sur le principe de la valorisation du travail bénévole et son inclusion dans le chiffrage budgétaire. Nous avons aussi noté que l'association n'a pas communiqué les recettes ou les frais de scolarité dans le projet, il manquait des éléments pour décider. Si on déduisait le bénévolat et on limitait le STAFE à 50% des crédits cela nous donne 3.360€. Cette analyse budgétaire du projet a conduit la DFAE à proposer de limiter la subvention à 3.360€.

**M. CHANTREL** observe que le projet est classé n°1 par le CC.

La Commission s'accorde à remonter le montant à 5.000€ (montant demandé)

**Mme HARITCALDE** observe que ces décisions vont créer un précédent conduisant empêcher toutes les associations qui ont de gros budget d'obtenir des subventions du STAFE

**Mme HAGUENAUER** souligne qu'il ne s'agit d'un précédent de cette année. Nous poursuivons ce que nous avons décidé l'année dernière ensemble à l'unanimité : aider les associations qui avaient besoin.

**M. MARFAING** rappelle que la 1<sup>ère</sup> année du STAFE, il avait été reproché à la DFAE d'avoir soutenu des projets de CCI disposant de gros budget.

**Mme HARITCALDE** répond que associations ont certes des budgets conséquents mais qui ne peuvent être employés pour financer des projets spécifiques. C'est le cas de celle de Cuba qui demande une subvention pour faire des réparations. Connaissant la situation de Cuba, elle exprime son désaccord quant au principe du refus de projets en raison de l'importance du budget de l'association.

**EMIRATS ARABES UNIS – Dubaï** : Projet « Mise en œuvre de parcours artistiques pédagogiques en direction des écoles et lycée de Dubaï et Abou Dhabi » de l'Alliance Française de Dubaï

Pour **M. MOREAU** nous sommes devant la même problématique que Canton, Abidjan ou Cuba, l'AF de Dubaï est en mesure d'assumer le coût de son projet vu son budget propre conséquent de 1.994.878 €. Propose le rejet. La Commission valide.

**ESPAGNE – Madrid** : Projet « Projets de vie de famille en extrême difficulté : Aides au logement, aides alimentaires, camps de vacances » de l'association « Entraide française ».

**M. CHANTREL** s'interroge sur la raison de la baisse de la subvention de 15.000€ à 7.000€.

**Mme HAGUENAUER** indique qu'il s'agit du même projet qu'en 2019 et en 2020 pour lequel nous n'avons reçu aucun bilan. Elle propose de demander à nouveau le bilan de l'association. Si elle le fourni

la subvention sera augmentée à 15.000€ sinon on maintient à 7000€. (A la suite de la réunion, les responsables de « l'Entraide française », relancés par le poste, ont finalement fourni un bilan de l'utilisation de la subvention en 2019, celle de 2021 a donc été portée à 15 000€)

**ETATS-UNIS – New York** : Projet « Nouveaux programmes CE1, CE2, CM1 » de l'association Parlez-vous français inc.

**M. CHANTREL** demande la raison de la baisse de la subvention pour New York Parler .... Français de 16.000€ à 4.620 €

**Mme LE BLANC CHATELIER** annonce que 86% du budget du projet sont consacrés à des frais de gestion. La DFAE propose de déduire ces frais de gestion et de limiter la subvention à 4.620€ pour couvrir que les frais d'achat et les frais d'intervention.

**ETATS-UNIS – Boston** : Projet « Projet de soutien à la mise en place d'outils technologiques pour l'enseignement en ligne et création d'un plan de formation adapté » de EFGB

**Mme PRIPP** propose de supprimer la subvention vu les fonds propres de l'association 1.718.400€ et que l'association bénéficie d'une autre subvention de la DGM

**M. TORRES** pour les FLAM le public est majoritairement français, les associations ont été touchées par le COVID. La DGM les a soutenues. Il signale que certaines associations FLAM aux Etats-Unis ont de fonds important mais qui peuvent chuter brutalement. Il est dommageable de ne pas soutenir ces associations, pour cela il ne faut pas appliquer systématiquement cette règle de volume financier. La Commission décide de ne pas retenir le projet.

**ETATS-UNIS – Miami** : Projet « Elargir l'accès à la littérature jeunesse francophone à l'EFAM » de l'Ecole Franco-Américaine de Miami

**M. MAINGUY** propose que la Commission ne valide pas ce projet au vu de l'important budget de l'EFAM (2.966.596 €). Les membres de la Commission valident cette proposition.

**ISRAEL – Tel-Aviv** : Projet « Solidarité francophone Ashdod Ashkelon » de l'association Espace francophone

**M. CHANTREL** souhaite savoir la raison de la diminution de la subvention de 10.000€ à 5000€, il s'agit d'un projet d'aide alimentaire aux français

**M. MARFAING** souligne que c'est un projet récurrent dont une partie était subventionnée depuis 2018. Il est proposé de diminuer cette année la subvention pour ne financer que la partie novatrice liée à la crise COVID. Avec l'accord de l'ensemble de la Commission la subvention est portée à 10 000 €.

La discussion porte ensuite sur trois projets présentés à **JERUSALEM** « Après le Coronavirus – Droits des Olim, emploi et renforcement personnel » de l'association Qualita, **AMMAN** « Fablab – lycée Français d'Amman » de l'Association des Parents d'élèves du Lycée Français International d'Amman, et **RIGA** « Création d'un centre de connaissance et de culture » à l'école Jules Verne de Riga

**Mme HARITCALDE** propose de faire de même et supprimer les projets des 3 établissements vu leur gros budget qui dépassent 1M€ (Jérusalem : 2.359.829€, Amman : 4.769.952€, Riga : 2.210.110€).

**M. MARFAING** explique que la DFAE considérait au début que la toise des budgets ne devait pas être appliquée aux projets éducatifs bénéficiant aux enfants français mais cette toise a été appliquée aux chambres de commerce et d'industrie.

**Mme HARITCALDE** souhaite que par cohérence on applique la même mesure à tous les projets présentés par des entités disposant de gros budgets.

**M. MOREAU** rejoint **Mme HARITCALDE** concernant ces trois projets et préconise également la suppression, en considérant qu'il faut tenir compte des capacités financières de l'association qui demande une subvention que ce soit une école ou une chambre de commerce.

**Mme HAGUENAUER** se dit également favorable à appliquer par cohérence le même principe à tout le monde et de n'aider que ceux qui en ont le plus besoin.

La Commission valide donc la suppression des projets de Jérusalem, Amman et Riga.

La Commission décide d'appliquer le même principe et rejeter aussi les cinq projets ci-dessous au même motif : Budget conséquent. Il s'agit de ceux présentés par :

**BELGRADE** « Installation d'une aire de jeu dans la nouvelle maternelle » de l'Ecole française Antoine de Saint-Exupéry (Budget 3.457.892€)

**BRATISLAVA** « Création du Centre de Connaissance et de Culture de l'Ecole Française Internationale de Bratislava » de l'Association pour une Ecole Française à Bratislava (Budget 1.689.520€)

**ZURICH**, « Construction et aménagement d'un accès handicapé » de l'Association Société de l'Ecole Française de Bâle (Budget 2.268.230€), LE LFZ engagé dans la lutte contre le harcèlement scolaire » et « Un nouveau foyer pour nos lycéens » de l'Association du Lycée Français de Zurich (Budget 13.718.000€).

**M. MAINGUY** propose de supprimer les projets des associations suivantes vu leur budget conséquent **AFRIQUE DU SUD** « Apprendre, enseigner et innover grâce au numérique » du Lycée Français du Cap François Le Vaillant (Budget 1.803.006€), **ALLEMAGNE – Francfort** : Projet « Aménagement des espaces extérieurs » de l'Association des Parents d'élèves de Düsseldorf (Budget 3.863.000€), **BIRMANIE** « Acquisition du matériel pédagogique à la toute PS et aux bibliothèques et espaces documentaires des élèves de maternelle et élémentaire » du Lycée Français International de Yangon (Budget 1.749.065€).

**Mme HAGUENAUER** admet la suppression des projets **du Cap** et de **Francfort** mais propose de faire une exception et maintenir la **Birmanie** vu la situation actuelle du pays.

**Mme HARITCALDE** suggère de faire également une exception pour **Cuba** qui a aussi des soucis comme pour la **Birmanie**

**Mme HAGUENAUER** explique que la **Birmanie** connaît actuellement une situation particulièrement difficile pour la communauté. Le problème de **Cuba** est différent, il s'agit d'un problème de taux de change récurrent.

**M. MARFAING** propose aussi d'appliquer la règle du « Budget conséquent » pour la **BOSNIE-HERZEGOVINE** - Sarajevo qui a un budget qui dépasse 1M€ et supprimer le projet « Equipement du Laboratoire scientifique et équipement informatique » de l'association CIFS Francuska Osnova Skola (Budget 1.030.175€)

**ROYAUME-UNI – Londres** : « 1-plateforme Savio, 2-formation secourisme, 3-achat ordinateurs et refonte site web » de l'association Parapluie FLAM

**M. CHANTREL** souhaite connaître la raison de la réduction de la subvention de 6.350€ à 2.875€

**Mme HAGUENAUER** explique que cette baisse correspond à la suppression du montant des frais de fonctionnement qui ne sont pas pris en charge par le STAFE. Ces frais ont été déduits du montant de la subvention.

**Mme HAGUENAUER** annonce qu'un montant de 150.000€ a été récupéré à la suite des différentes baisses ou suppression de projets. Elle propose de passer aux **projets retenus avec avis réservé**.

**M. CHANTREL** indique avoir examiné avec **M. MOREAU** les projets classés « réservé ». S'ils peuvent suivre la DFAE sur certains des avis réservés, ils ont identifié un certain nombre de projets qu'ils souhaiteraient voir validés par la Commission.

**Mme HAGUENAUER** précise que la DFAE a classé ces projets avec avis réservé en raison du public visé et de leur objectif. Ils n'étaient majoritairement pas destinés aux Français de l'étranger et visaient essentiellement des objectifs de diffusion culturelle bien éloignés de ceux du P151.

**Mme HAGUENAUER** propose de continuer à faire un balayage de tous les projets réservés.

**AFRIQUE DU SUD - Johannesburg** : Projet « Sensibilisation au changement climatique et au développement durable » de l'Alliance Française de Soweto

**Mme HAGUENAUER** demande à la commission si elle souhaite rattraper ce projet

**M. MOREAU** s'interroge avec **M. CHANTREL** sur la compatibilité de ce projet avec les objectifs du STAFE.

Selon **Mme HAGUENAUER** celui-ci ne répond pas au critère du Stafe et c'est la raison pour laquelle il a été classé en « avis réservé » car il n'est pas destiné aux Français de l'étranger. Elle partage l'opinion de **MM. MOREAU** et **CHANTREL** et propose à la Commission de le refuser.

**BOTSWANA** : Projet « Construction du bâtiment 2 de la nouvelle Alliance Française de Gaborone au Botswana »

**Mme HAGUENAUER** remarque qu'il s'agit de financer la construction d'un bâtiment pour les salles d'examen pour passer les épreuves du DELF et DALF, exclusivement réservés aux étrangers. Le projet ne bénéficie pas aux français. La Commission ne le retient pas.

**MASERU** : Projet « Loisirs, Mixité et Francophonie au Lesotho » de l'Alliance Française de Maseru. La Commission ne retient pas ce projet.

Projet « Voyage, Expatriation, Mouvement » de l'Association Ombetja YAhenga Organisation  
L'événement consiste à inviter 2 danseurs français il s'agit d'un projet culturel de danse et de coopération qui n'est pas prioritairement destiné aux français.

**M. CHANTREL** : Les projets culturels entre aussi dans les critères du Stafe et propose de le diminuer de moitié. La Commission valide donc ce projet mais avec un montant de subvention réduit à 8 500€

**ALLEMAGNE - Berlin** : « Evolution et consolidation du concept pédagogique franco-allemand du Franz pour les enfants d'âge préscolaire à Leipzig » de l'Association Deutsh Französische Bildung in Kita und Schule -mille pattes e.v.

Mme HAGUENAUER observe que c'est un projet franco-allemand qui prévoit le recrutement d'une personne et que l'on peut s'interroger que sur le fléchage du budget.

**M. MOREAU** soutient ce projet car beaucoup de familles binationales en bénéficient. Les budgets de ces associations s'appuient sur des aides locales et le financement français est minime.

**Mme HAGUENAUER** souligne que la DFAE n'a pas à pallier les financements moindres de la partie française. Les règles du STAFE ne prévoyant pas de couvrir les rémunérations des employés elle propose réduire la subvention à **10.000€**. La Commission valide ce montant.

**BERLIN** : « Les Improtomnales, 3 semaines d'improvisation théâtrale pour tous » de Cours et jardins GUG. En réponse à la question de Mme HAGUENAUER la Commission décide de valider ce projet.

**ALLEMAGNE - Francfort** : Deux projets : Projet « Equipement audiovisuel » de Deutsch Französisches Kulturzentrum Essen e.V. et Projet « 60 ans du Lycée Franco-allemand » de Alfa, Schulfrdverein am deutsch-Französischen Gymnasium.

**Mme HAGUENAUER** propose de rejeter le projet Essen. Il ne relève pas du Stafe car il s'agit de financement d'équipement d'un centre culturel franco-allemand, sachant qu'il y a des fonds prévus pour les équipements qui ne relèvent pas du Stafe. En revanche, elle suggère de valider le projet « 60 ans du lycée franco-allemand » car c'est un événement unique auquel un grand nombre de familles françaises participera.

**M. MOREAU** indique pour sa part qu'il est plus favorable au maintien du projet de l'association Essen, alors que selon lui le projet « 60 ans du lycée » semble plutôt relever d'un événement festif unique éloigné des objectifs du STAFE

**Mme HAGUENAUER** souligne que financer de l'équipement ne relève pas du P 151. Mais que les « 60 ans du Lycée » bénéficieront plus à des Français

**M. MOREAU** demande quels sont les autres canaux de financement pour ce projet d'équipement ?

**Mme HAGUENAUER** c'est une association de droit allemand elle peut s'adresser à des guichets allemands. Comme par exemple les fonds franco-allemands. La Commission retient le projet « 60 ans du Lycée Franco-allemand de Francfort ».

**ALLEMAGNE - Munich** : « Mini recyclerie à Munich » de Tragerverein deutsch-Französisches institut Erlangen. Interrogée par Mme HAGUENAUER, la Commission valide le rejet du projet

**ARGENTINE - Buenos Aires** : « Développement des cours et activités culturelles... » de l'Alliance Française de Mendoza Marc Blancpain. **Mme HARITCALDE** propose de donner un avis favorable à ce projet car il est destiné aux parents binationaux qui n'ont pas leurs enfants scolarisés dans les lycées français. La Commission valide le projet.

Projet « Convergence » de l'Association Marianne. **Mme HAGUENAUER** observe que c'est une activité essentiellement culturelle. La Commission valide le rejet du projet.

Projet « Atelier citoyen et écologique El Taller de Magnolia » de l'association Traversé Buenos aires. La Commission valide le rejet du projet.

**AUSTRALIE - Sydney** : « Elargissement de la vision du festival Création de pavillon conférence culturelles et pavillon la France et la francophonie dans le pacifique » de Brisbane French Festival inc.

**Mme HAGUENAUER** observe que la encore il s'agit d'un projet de rayonnement culturel pour promouvoir les écoles de langue française. La Commission valide le rejet du projet.

Projet « Etude en français » de French-speaking association of the North Shore inc.  
La Commission remarque que ce projet n'est pas destiné à nos compatriotes puisqu'il porte sur l'enseignement du français. Elle en valide le rejet.

Projet « French Film Festival 2021 » de l'Alliance Française de Sydney  
Mme HAGUENAUER observe qu'il s'agit d'un projet culturel intéressant mais qui n'est pas prioritairement destiné aux Français installée en Australie. Par ailleurs l'AF dispose d'un budget conséquent de 1.623.034€. La Commission valide le rejet du projet.

Projet « French Christmas in Darwin » de l'Alliance Française de Darwin  
Le projet consiste à inviter des membres de la communauté française pour un déjeuner de Noël  
**M. MOREAU** souligne qu'il s'agit d'une invitation adressée aux Français de Darwin. Vu le montant de la subvention demandée, 1.150€, il propose de le retenir. La Commission valide ce projet

**AUTRICHE - Vienne** : Projet « Nous, Super héros » de l'association Les Médusés du radeau  
**Mme HAGUENAUER** constate qu'il s'agit d'une opération de traduction de pièces de Théâtre pour public germanophone ce qui correspond plutôt à de la diffusion culturelle. Rejet validé.

Projet « Les Blog des Fadas » du Club F.F. les fadas du français. Rejet validé.

Projet « Rendez-vous film und Bühne » de Le Studio Film und Bühn  
**Mme HAGUENAUER** observe que s'agissant de projection de films en français on peut penser que nos compatriotes y assisteront. **M. CHANTREL** propose de le maintenir. Projet validé

Projet « Rugby au grand cœur » de Stade Rugby Club Wien : faire découvrir le rugby en français aux autrichiens. **M. MOREAU** propose de maintenir ce projet. Projet validé.

Projet « Semaine française de l'Institut Français de Graz ». **M MOREAU** constate que l'on est toujours dans la même problématique du financement de la culture française par le pays hôte.  
**Mme HAGUENAUER** souligne que l'objectif de ce projet est de motiver les styriens pour l'apprentissage du français. Le projet ne bénéficie pas aux français. La Commission valide le rejet du projet.

**BRESIL – Brasilia** : Projet « Nouveau tiers-lieu culturel et numérique » de l'Alliance Française de Brasilia  
La Commission valide le rejet du projet au vu du budget conséquent de l'AF (1.300.000€)

**BRESIL – Sao Paulo** : Projet « Remise aux normes de la salle multifonction » de l'Associacao Cultural Franco-Brasileira de Florianopolis  
**M. MOREAU** propose de le maintenir ce projet  
**M. MARFAING** suggère de le maintenir mais en gardant la proposition de la DFAE à 3.875€  
**M. MALARA** note qu'il s'agit d'un projet pour la médiathèque, et propose de soutenir ce projet  
**Mme HAGUENAUER** observe que ce projet vise à financer le mobilier de la cafeteria et non de la médiathèque  
**Mme HARITCALDE** exprime un avis favorable pour retenir le projet.  
**M. MALARA** estime que l'espace gourmet peut bénéficier aux français de l'étranger.  
La Commission décide de valider ce projet à hauteur de 3.800€

**CANADA – Montréal** : Projet « Les Rendez-vous du bon temps » de l'Alliance Française d'Halifax  
Mme HAGUENAUER observe qu'il vise à soutenir le tissu social Français dans cette région et propose de le maintenir. Projet validé par la Commission.

Projet « Formation d'artistes éducateurs et enseignants français au programme APPROCH » de l'Association La Gang à Rambrou  
**M. CHANTREL** confirme qu'il s'agit d'un bon projet, c'est un projet culturel et éducatif qu'il faudrait soutenir  
**Mme HAGEUNAUER** observe que son budget correspond à des frais de fonctionnement dont le recrutement d'un coordinateur.

**Mme LABRANDE** : détaille le budget du projet :

- 1) 9.645€ pour le recrutement d'un coordinateur pour 6 mois, ce n'est pas une dépense éligible STAFE
- 2) 3.630€ Frais d'achat d'une partie de matériel, cette dépense relève du fonctionnement
- 3) 6.237€ Per diem des 8 artistes français et de l'artiste camerounais

**Mme HAGUENAUER** propose à la Commission de valider ce projet mais avec une subvention limitée à 6.237€ pour financer les per diem des artistes.

Projet « Les Alsaciens ou les deux Mathilde » de l'Association Alsace-Lorraine des Amériques  
Il s'agit d'une présentation d'un film. Rejet du projet validé par la Commission

Projet « lancement du challenge RSE » de la CCI française au Canada

**Mme HAGUENAUER** note que 42% du budget du projet correspondent à des frais de fonctionnement. C'est un projet à financer par business France. La Commission décide de limiter la subvention à 4.000€.

**CANADA – Quebec** : Projet « Le Saint-Nicolas au pays des Saints ! » de l'association Les Amis d'Alsace à Quebec. Non retenu par la Commission.

**CANADA – Vancouver** : Projet « Démasqué.e.s ! » de l'association Les collectifs des artistes visuels de Colombie Britannique Society. Non retenu par la Commission.

**COLOMBIE – Bogota** : Projet « Création d'un patio pour organiser des événements culturels et création d'un studio d'enregistrement pour un web radio » de Allianza Colombo Francesa de Cali  
Non retenu par la Commission.

---

**Mme HAGUENAUER** propose que la Commission examine les projets proposés au rejet demande à ses membres d'indiquer si ils souhaitent en réexaminer certains. .

**COMORES - Moroni** : Projet « La culture comme outils de rencontre entre français expatriés, français de Mayotte et franco-comoriens et comoriens » de l'Alliance Française de Moroni

**M. MOREAU** : propose de maintenir ce projet  
La Commission valide ce projet

**COREE DU SUD – Seoul** : Projet « Année éditoriale 2020-2021 » de l'atelier des cahiers.  
La Commission valide ce projet car il peut bénéficier aux français

**EQUATEUR – Quito** : Projet « Création d'un lieu de convivialité et de culture pour la communauté française et francophile de Portoviejo » de l'Alliance Française de Portoviejo

**Mme HARITCALDE** souhaite voir maintenir ce projet car l'Alliance Française de Portoviejo a été détruite par le séisme du 2010 et elle besoin d'être soutenue

**Mme HAGUENAUER** note que le Président du Conseil consulaire, l'Ambassadeur, a indiqué qu'il avait été conseillé à l'AFP d'abandonner son projet d'école et de se rapprocher des partenaires traditionnels tels que les universités. La Commission donne son accord pour soutenir ce projet à hauteur de 15.000€

**ESTONIE – TALLINN** : Projet « Dictionnaire fondamental estonien-français » de l'Association franco-estonienne de lexicographie

**M. MOREAU** remarque que cette initiative bénéficiera aux Français. La Commission valide le projet.

**ETATS-UNIS - Los Angeles** : Projet « Numérisation de la salle Théâtre Raymond Kabbaz » du Théâtre Raymond Kabbaz au lycée français de Los Angeles

**M. MALARA** note que le Théâtre bénéficie à la communauté française et francophone

**M. MOREAU** n'est pas favorable pour soutenir ce projet. Il ne pense pas que la salle à Los Angeles soit sous équipée. C'est une association à l'aise financièrement, ...Projet rejeté par la Commission.

**ETATS-UNIS - New York** : Projet « Création d'une bibliothèque et centre de ressource francophone » de l'Association Carrefour Pastoral de la Francophonie Inc.

**M. CHANTREL** propose de retenir ce projet

**Mme HAGUENAUER** observe que le CC a limité la subvention à 50%. Projet validé par la Commission à hauteur de 2.116€

**ETATS-UNIS – Washington** : Projet « Soirée Bastille Day 2021-La Savoie » de l'association The Tricolore Committee. **M. CHANTREL** demande de maintenir ce projet car ce qui est intéressant c'est qu'à la fin de ce projet il y a un but de levée de fonds pour un soutien financier de solidarité à destination des restaurateurs français. Projet validé

**IRLANDE - Dublin** : Projet « Modernisation des équipements de la médiathèque de l'Alliance Française de Dublin » de l'Alliance Française Company Limited by Guarantee

**Mme PRIPP** note que cela bénéficiera nettement aux français résidents. Projet validé par la Commission.

**LIBAN - Beyrouth** : Projet « Création d'un cycle de rencontres « histoire et littérature » de Beyrouth accueil

**M. MAINGUY** : souhaite soutenir ce projet car c'est une association extrêmement active et c'est un projet qui bénéficie aux français dans une période difficile au Liban. Projet retenu.

**MALAISIE - Kuala Lumpur** : Projet « Rénovation de la médiathèque de l'Alliance Française à la suite d'une inondation » de l'AF de Kuala Lumpur

La Commission valide ce projet qui concerne des travaux de rénovation de la médiathèque

**INDE – Pondichéry** : Projet « Modernisation de la médiathèque ... » de l'Alliance Française de Pondichéry. **M. CHANTREL** propose de maintenir le projet.

**Mme HAGUENAUER** note que son budget prévoit des travaux d'installation d'un ascenseur. La Commission décide de limiter la subvention au montant de la modernisation de la médiathèque soit 5.000€

**NOUVELLE-ZELANDE - Wellington** : deux projets « Réaménagement de l'espace accueil - Bibliothèque/médiathèque » de l'Alliance Française d'Auckland et « Création et développement d'un centre de ressources, lieu d'accueil et de rencontre » de l'Alliance Française de Nelson Tasman

**Mme HARITCALDE** propose de soutenir ces 2 projets qui concernent les médiathèques qui bénéficieront certainement à nos compatriotes. La commission valide les 2 projets.

**PAYS-BAS - Amsterdam** : Projet « Festival Brassens 2021 aux Pays-Bas » de l'Association Français des Pays Bas. **M. MOREAU** rappelle qu'en 2019, une subvention de 1 200 € avait été accordée pour un projet de concert en hommage à Charles Aznavour porté par Français du Monde Pays-Bas. Il préconise donc que, par simple souci d'équité par rapport à cette association, le montant de la subvention allouée pour le projet « Festival Brassens 2021 aux Pays-Bas » soit ramené à 1 200 €. La Commission valide le maintien du projet à hauteur de 1.500€ conformément à l'avis du CC

**SRI LANKA - Colombo** : Projet « Médiathèque et animation cinéma » de l'Alliance Française de Matara **M. MALARA** signale qu'il s'agit d'un projet médiathèque. **Mme HAGUENAUER** souligne que celui-ci est partiellement éligible, l'achat de livres est de l'équipement. Accord de la Commission pour financer la partie du projet correspondant à la création d'un espace projection cinéma soit 976€.

**VENEZUELA - Caracas** : Projet « Développement des projets Venezuela et French Valley Caracas » de l'association Camara de Comercio, industria y agricultura venezolano francesa

**M. MOREAU** propose de maintenir ce projet vu la situation assez catastrophique du pays

La Commission décide de soutenir ce projet à hauteur de 11.000€

**Mme HAGUENAUER** constate que la commission a suivi, pour la majorité des projets, les avis réservés proposés par la DFAE en fonction de la nature des projets, que chacun a eu tout le loisir de s'exprimer. Elle suggère si les membres sont d'accord de retenir cette démarche pour l'année prochaine.

**M. MOREAU** confirme qu'il est favorable à la démarche proposée pour l'année prochaine concernant le classement des projets avec « avis réservé » moyennant une information préalable sur les raisons de la réserve.

**Mme HAGUENAUER** confirme son accord sur ce point.

**M. MARFAING** annonce le montant total des subventions : Les projets validés initialement ainsi que ceux que la Commission a réexaminés et validés représentent un total de 873 001€.

---

La Commission examine ensuite le tableau des projets avec avis défavorables. **Mme PEREIRA** demande aux membres de la commission s'il y a des projets qu'ils souhaitent voir retenus.

**Mme PRIPP** indique vouloir réexaminer le projet proposé par la **SUEDE - Stockholm** : « Services recrutements et d'accompagnement à la recherche d'emploi » de l'association Franska Handelskammaren i Sverige

**Mme PRIPP** souhaite que ce projet de la Chambre de commerce de Stockholm soit retenu car il vise à aider les français à trouver un emploi sur place.

**Mme PEREIRA** : précise que la CCI de Suède a présenté un projet similaire au titre du STAFE 2019 mais qu'il n'y a pas d'objection de le passer en projet favorable si les autres membres de la commission sont d'accord. Le projet est validé.

**M. CHANTREL** souhaite réexaminer le projet du **CANADA - Toronto** : "Monument de L'amitié Franco-Canadienne Amicitia France-Canada " de la Fondation du cimetière Beechwood. Il souligne qu'il s'agit d'une opération menée par des Français à l'intention de la communauté des résidents..

**Mme LE BLANC CHATELIER** indique que le projet a été rejeté car l'association ne remplit pas le critère d'ancienneté (l'association a moins d'un 1an) et n'a pas présenté un budget 2019.

**Mme HAGUENAUER** propose de demander à nouveau le budget 2019 et retenir le projet si le budget est transmis dans les délais. *(A la suite de la réunion, les responsables du projet, relancés par le poste, ont finalement fourni le budget de l'association pour 2020 et le projet a donc été validé)*

**Mme HARITCALDE** a souhaité voir réexaminer le projet du **VENEZUELA - Caracas** : «Équipement de la cuisine de la maison de retraite » de S.C. présence française ». Bien qu'il s'agisse d'un projet d'équipement il conviendrait selon elle de soutenir ce projet au vu de la situation du pays. La Commission valide ce projet

**Mme HARITCALDE** souhaite voir réexaminer la décision concernant le projet de **l'URUGUAY - Montevideo** : «Vers un accueil sécurisé à l'Alliance Française de Montevideo » de l'AF de Montevideo. Elle considère qu'il s'agit d'un projet de médiathèque

**M. MARFAING** signale que celui-ci a pour objectif de renforcer la sécurité de l'AF et non pas développer la médiathèque. La Commission ne retient pas le projet.

**Mme HARITCALDE** s'interroge également sur le rejet du projet « Diversifier les activités de la Chambre, venir en aide aux Français Entrepreneurs en Uruguay » de la Chambre de commerce et d'industrie Franco Uruguayenne. Elle ne comprend pas l'argument de rejet

**Mme HAGUENAUER** indique que le projet a été refusé en raison de l'avis réservé du Conseil consulaire selon lequel la CCIFU ne précise pas clairement la différence entre la nouvelle activité envisagée et celle financée par la subvention STAFE de 2019. 12 000 € n'ont pas été utilisés en raison de la crise sanitaire. **Mme HARITCALDE** observe qu'il est contradictoire que le CC classe le projet en 2<sup>ème</sup> position et émette un avis réservé. Elle souhaite avoir plus d'information sur la raison de rejet par le CC. **Mme HAGUENAUER** propose de demander à nouveau plus de précisions au poste.

*(Vérifications faite auprès qui a obtenu les précisions nécessaires la subvention de 5000€ demandée pour ce projet a été mise en place)*

**CHILI – Santiago** : Projet «Mis talleres de vacaciones / Mon centre aéré » de l'association Florecer Juntos.

**Mme HARITCALDE** demande les éléments qui indiquent qu'il s'agit d'une entreprise puisque c'est le motif de rejet du projet

**M. MARFAING** indique que la DFAE a la copie des statuts et le certificat que l'association est enregistrée comme entreprise. L'association a aussi un site commercial. Le certificat d'enregistrement a été projeté devant la commission comme suite à la demande de **Mme HARITCALDE**

**M. MOREAU** constate qu'il y a de nombreux projets retoqués pour incomplétude des dossiers les projets retoqués. Il propose de demander aux postes de vérifier avec plus de rigueur tous les documents. **Mme HAGUENAUER** lui confirme que les postes font déjà ce travail de vérifier les dossiers.

**M. MOREAU** souhaite voir réexaminé le projet de l'**ALLEMAGNE – Berlin** : Projet « Conception et réalisation de morceaux de musique et vidéo en langue française avec des enfants et le groupe de musique Passe Partout » de Die kleinen Gallier. Il soutient ce projet car il n'y a pas d'école française à Hanovre alors que 700 familles françaises résident dans la région. Mme HAGUENAUER explique la proposition de rejet en raison du budget de l'entité : 1.125.834 €

**M. MOREAU** revient sur le projet **Italie - Rome** : « Le Festival dessiné » de Stendhal&Co Il observe que ce dernier a été rejeté car l'association existe depuis moins d'un an. Mais il est porté par la librairie française de Rome. Les librairies souffrent beaucoup en raison de la pandémie.

**Mme HAGUENAUER** souligne le pour critère objectif du rejet : l'association a moins d'un an. Elle sera éligible l'année prochaine. Et demande à la DGM si elle peut intervenir pour soutenir cette association.

**M. CHANTREL** soutient le projet car l'association aura un an dans un mois

**Mme PEREIRA** demande si la DGM pourrait intervenir pour aider l'association

**M. MALARA** indique que la DGM va le signaler au poste à Rome mais craint qu'il n'ait pas les outils pour soutenir ce genre de projet.

**M. CHANTREL** souhaite voir retenir le projet de l'**Italie – Rome** : Projet « une note d'espoir » de l'association « Château musique ». **Mme HAGUENAUER** signale que 88% du coût du projet correspondent à des frais de gestion. La Commission décide d'accorder une subvention de 2000€.

**M. CHANTREL** fait remarquer que le projet du **BRESIL – Rio de Janeiro présenté par l'association MAWON** a été accepté en CC ; Il souhaite donc le voir validé. **Mme PEREIRA** indique que d'après le procès-verbal le projet a été rejeté par le CC 1 voix en faveur et 4 voix contre. Le rejet est dû à la nature des frais (payer des prestataires, frais de gestion, workshop, ...). Le procès-verbal du conseil consulaire sera transmis à **M. CHANTREL** comme suite à sa demande.

---

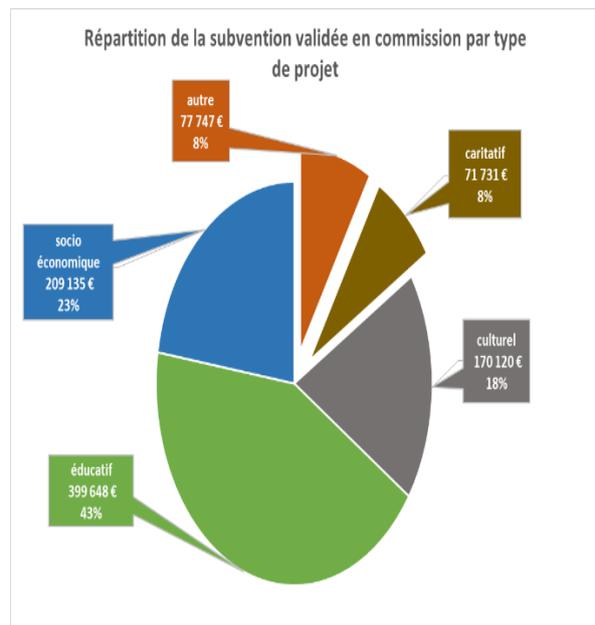
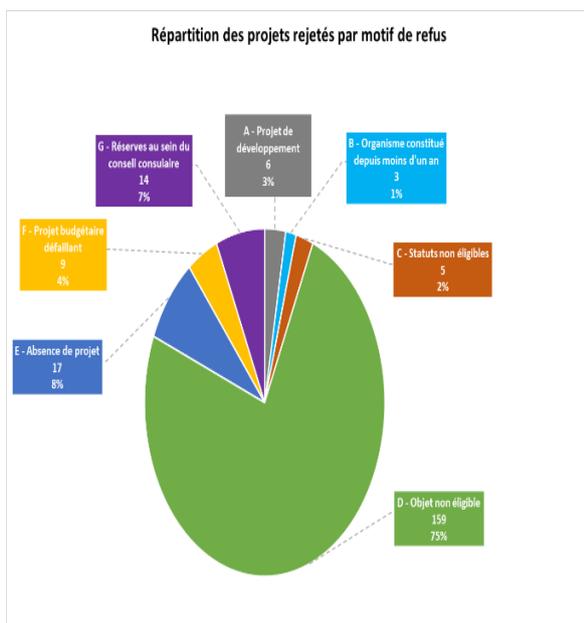
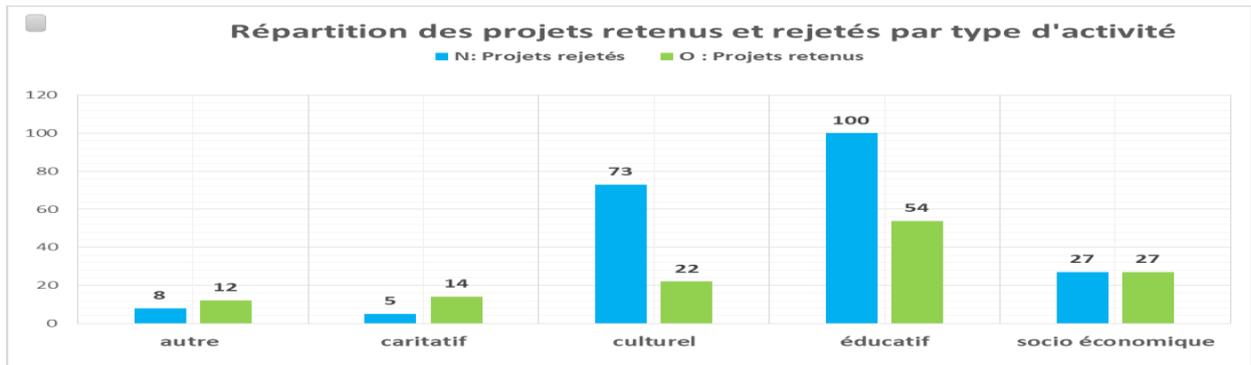
La Commission ayant terminé l'examen des projets avec avis défavorables, **Mme HAGUENAUER** demande aux membres de la commission s'ils souhaitent majorer la subvention de certains projets déjà retenus. La Commission décide de réviser à la hausse les subventions accordées pour les projets suivants :

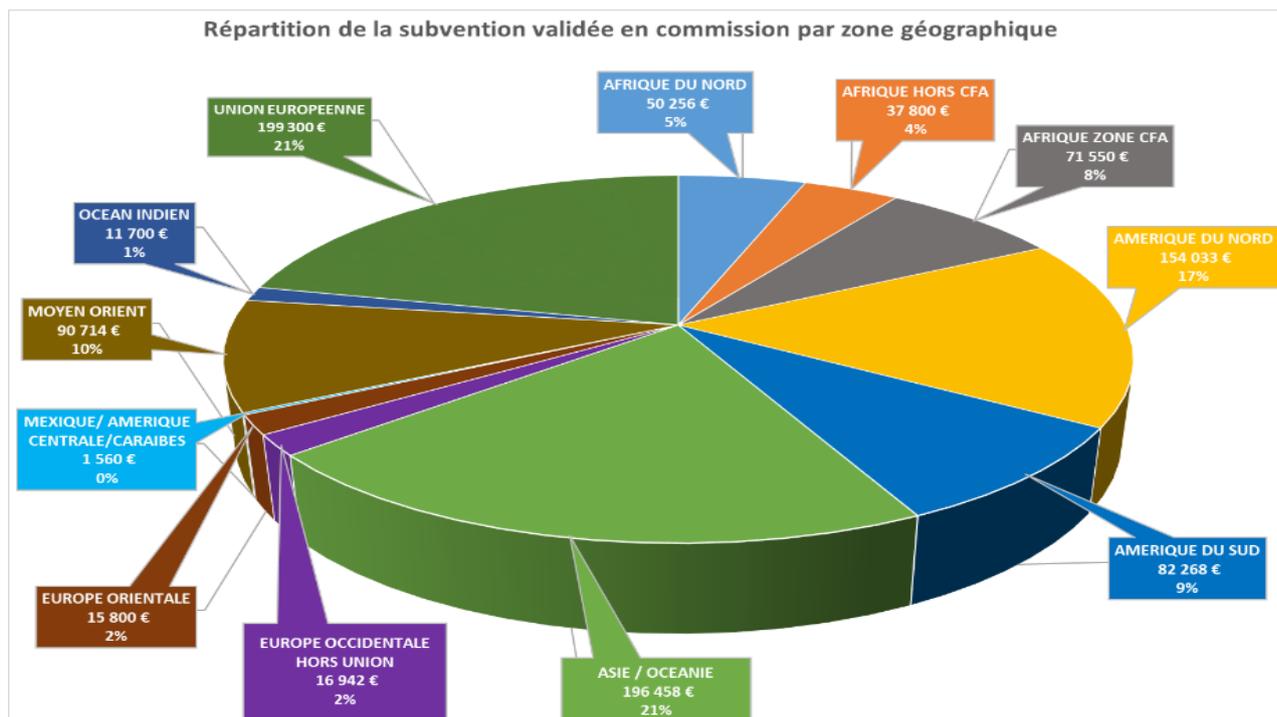
**ALLEMAGNE - Munich** : projet de « création d'un espace numérique d'information et de partage en ligne pour entrepreneuses » de l'association la Ruche à Munich : augmentation de la subvention à 80% du budget du projet car l'association à un petit budget de 1.622€ soit en dessous de 2.000€

- **BURKINA FASO – Ouagadougou** : Projet « Apprendre Ensemble » de l'association Samenti Augmentation de la subvention à hauteur de 10.000€.

- **CAMBODGE – Phnom Penh** : Projet « Marché français de Phnom Penh et Sousdey France Siem Reap » de la Chambre de commerce et d'industrie France Cambodge Accord de la Commission pour augmenter la subvention à 8000€, soit 50% du montant demandé

**Mme HAGUENAUER** note que les travaux de la Commission se sont déroulés dans une bon esprit de concertation et de recherche de l'unanimité. Elle annonce le montant global du budget Stafe pour 2021 : **928.381€ pour 129 projets**. Et propose d'utiliser le reliquat des crédits STAFE pour les OLES.





**M. MOREAU** confirme que les membres de la commission ont travaillé en bonne entente, chacun dans son rôle. Il évoque ensuite le problème de versement des subventions pour les associations qui n'ont pas de compte dans les pays où elles sont établies. Actuellement leurs fonds transitent par les comptes de l'association en France. Ce qui n'est pas une situation satisfaisante et confortable pour l'association à Paris.

**M. MARFAING** explique qu'après vérification auprès des services de la DSFIPE le problème comptable ne se pose pas. Il est possible de faire transiter la subvention à une association à l'étranger par la maison mère en France, à la condition que le compte rendu d'utilisation de ces fonds soit fait par l'association bénéficiaire in fine.

**Mme HAGUENAUER** donne la parole à **Mme PEREIRA** pour proposer un nouveau calendrier du STAFE pour la campagne 2022. En effet le calendrier qui était en vigueur en 2020 a l'inconvénient de concentrer à l'automne tous les conseils consulaires auxquels vient s'ajouter celui du STAFE, ce qui représente une très forte charge de travail pour les agents en poste. La DFAE propose de réaménager ce calendrier avec une ouverture de la campagne mi-juillet et tenue de la commission fin mars, ce qui permet le versement des subventions début avril. Ainsi les postes pourront tenir les conseils consulaires entre mi-octobre et décembre, au choix. Ainsi les postes les plus chargés pourront tenir le CC Stafe après la clôture de gestion.

**M. MOREAU** remarque que la commission STAFE est synchronisée avec la session de l'AFE, elle passe avant, et ce ne serait plus le cas avec le nouveau calendrier. Il considère utile d'aborder en session AFE la problématique STAFE à la lumière des décisions de la commission nationale.

**Mme HAGUENAUER** note que la commission s'est bien déroulée cette année en visio et cela pourrait continuer. Elle précise qu'il s'agit d'une demande expresse des postes de décaler les dates mais elle peut maintenir ce calendrier si les membres ne souhaitent pas le modifier.

**Mme HARITCALDE** rejoint l'avis de **M. MOREAU**. Elle souhaite également connaître la procédure et le calendrier prévus pour le redéploiement du reliquat des crédits STAFE au profit des OLES

**Mme HAGUENAUER**, suivant l'avis de la majorité des membres de la Commission, confirme le maintien du calendrier actuellement en vigueur.

Concernant le reliquat des crédits STAFE elle explique que celui-ci permettra de répondre aux demandes des OLES qui sont en augmentation. Elle propose d'allonger le délai de dépôt de demande de subvention jusqu'à fin avril 2021 pour permettre à d'autres associations de déposer des demandes de subvention qui seront traitées dans le cadre du Comité des subventions des OLES.

**M. CHANTREL** confirme son accord sur ce point. Il signale un grand décalage entre les demandes validées par les CC (3M€) et le montant validé en commission nationale 928.381€. Il est important de ne pas faire croire que les demandes ont baissé, car l'exercice prouve qu'il y a de nombreuses demandes non satisfaites. Il insiste sur le fait que, dans la mesure où la pré-sélection opérée par la DFAE démontre que le « bénéfice aux Français de l'étranger » est à ses yeux un critère obligatoire, un éclaircissement sur ce point au niveau des consignes devrait être effectué.

**Mme HAGUENAUER** confirme que c'est bien ce qui sera indiqué par la DFAE aux postes. L'objectif n'est pas de restreindre la subvention mais d'être utile aux français.

**M. CHANTREL** regrette que le dispositif mis en place ne réponde pas à la demande initiale de 3M€. La réserve parlementaire couvrirait tous ces projets. Les objectifs se sont déplacés depuis.

**Mme HAGUENAUER** : La majorité de la réserve parlementaire était engagée sur les crédits du programme 185. Aujourd'hui, on reproduit, pour le programme 151, ce que faisait la réserve parlementaire pour ce type de projets. Nous sommes dans les mêmes proportions, ce qu'on donne aujourd'hui aux projets STAFE et aux subventions des OLES est supérieur à ce que distribuait la réserve parlementaire. Il faudrait ouvrir le dispositif de l'OLES à toutes les associations à caractères caritatif pour les français de l'étranger.

**Mme HAGUENAUER** propose aux membres de revoir ensemble les critères pour la prochaine édition. Elle souhaite conserver le critère d'un an d'existence et celui du financement des projets innovants et non des événements réitérés. La DFAE fera parvenir aux membres de la Commission une proposition de nouveau règlement. Elle leur demande de faire part de leurs idées et propositions.

**Mme HAGUENAUER** clôt la commission en remerciant tous les membres pour cette réunion constructive qui prouve que le STAFE sait s'adapter.

Laurence HAGUENAUER  
Directrice des Français de l'étranger et de l'administration consulaire  
Présidente de la Commission consultative du STAFE